LA BRÉNOSIENNE

Août 2019

HORAIRES D'OUVERTURE de la mairie :

Lundi: 9h-12h30

Mardi et jeudi : 9h-12h30 et 14h-18h Samedi (1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} du mois) : 9h-12h.

CONTACTS:

2 02.96.56.10.77 - 🗔 : <u>saintvran@wanadoo.fr</u>

Horaires de la bibliothèque :

- Le mardi de 16h00 à 18h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00

La lecture est un bain de jouvence;
ceux qui la négligent vieillissent
plus vite.
Jean DUTOURD

Réouverture le mardi 27 août



Retrouvez toutes les infos et bien plus sur le site de la commune :

www.saintvran.fr.

Retrouvez:

- ✓ L'essentiel des Conseils page 2
- ✓ L'inscription à l'école

page 5

Même si l'été 2019 ne répond pas tout à fait à nos attentes, réjouissons-nous de cette période de vacances pour un grand nombre d'entre nous. Vacances ou simplement quelques jours de repos dans notre belle région, l'été est la saison des plaisirs simples... mais aussi des fêtes. Cela tombe bien, sur notre territoire, les propositions ne manquent pas! Il y a eu et il y a encore des fêtes et des loisirs pour tous les goûts et tous les âges, en journée ou en soirée!

A Saint-Vran, le conseil municipal a décidé de marquer les premiers jours de septembre par un temps fort de convivialité avec l'inauguration de notre, de votre, nouveau bourg.

Aujourd'hui, les grands travaux sont terminés, restent à venir la finalisation de la signalisation notamment des différents parkings, le renforcement de la sécurisation de la route de Langourla et l'achèvement des toilettes publiques.

Force est de constater la volonté de l'équipe municipale d'aller de l'avant pour remettre à neuf le cœur de bourg vieillissant en alliant sécurisation des piétons, accessibilité, circulation et stationnement des différents véhicules avec l'embellissement paysager pour les brénosiens, les passants et les visiteurs.

Tous ces travaux ont été réalisés dans le but d'apporter un meilleur cadre de vie d'abord pour vous qui habitez Saint-Vran. Habitants du bourg ou de la campagne, le conseil municipal s'implique pour répondre aux mieux à vos attentes, je vous assure de mon écoute et de tout mon engagement.

Venez nombreux le samedi 7 septembre à 10h30

Evelyne Gaspaillard, maire





L'essentiel des Conseils

CONSEIL DU JEUDI 28 MARS

Programme voirie 2019 (annule et remplace la délibération du 21/02/2019)

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'estimation du programme de voirie communale 2019 réalisée par M. GUILLOME Pascal, directeur du service technique à Loudéac Communauté Bretagne Centre .

- La Ville Es Avoleux 170 ml 590 m² 6019.20 € TTC
- Le Bas Carmoy 150 ml 595 m²: 7005.60 € TTC
- La Croix du Quartier (Pont de fer) / Le Cas 630 ml 2640 m² : 23 154.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, s'engage à réaliser en 2019 les travaux de voirie pour un montant estimatif de 36 179.40 € TTC.

 Approbation des comptes de gestion 2018 des budgets « Commune », « Assainissement » et « Lotissement 2 » dressés par Mme DERRIEN, Receveur

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion des budgets « Commune », « Assainissement » et « Lotissement 2 » dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote des Comptes Administratifs 2018

Le Compte Administratif 2018 « Commune » présente un excédent de 302 494.85 € en section de fonctionnement et un déficit de 674 712.77 € en section d'investissement.

Le Compte Administratif 2018 « Assainissement » présente un excédent de 5 132.62 € pour la section d'exploitation et un déficit de 39 693.25 € en section d'investissement.

Le Compte Administratif 2018 « Lotissement 2 » présente un déficit de 0.92 € en section de fonctionnement et s'équilibre en section d'investissement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix pour) les comptes administratifs 2018.

Vote des taux des contributions directes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer en 2019 les taux de contributions directes suivants (aucune augmentation par rapport à 2018) :

- ✓ Taxe d'habitation : 18.71 %
- ✓ Taxe foncière (bâti) : 26.13 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti) : 89.33 %
- Réalisation d'un emprunt de 200 000 € Budget Commune

Mme Le Maire rappelle que pour financer les investissements des travaux d'aménagement du Bourg il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000 €.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale décide d'emprunter 200 000 euros sur 15 ans au taux d'intérêt annuel fixe de 1.21 %

Madame le Maire est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Vote des Budgets primitifs 2019 Commune et Assainissement

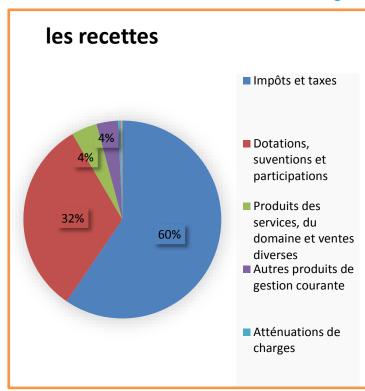
Le budget communal est composé d'un budget

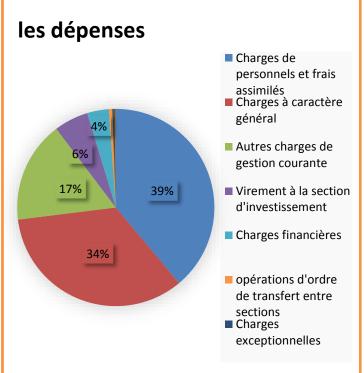
- ✓ fonctionnement de 623 702 € cela comprend les recettes et les dépenses courantes de la collectivité.
- ✓ investissement de 1 004 526.77 € cela comprend les recettes et les dépenses qui affectent le patrimoine de la commune.

Le Budget Primitif 2019 « Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 38 003.36 € en section d'exploitation et à la somme de 64 651.40 € en section d'investissement est voté à l'unanimité (12 voix pour).

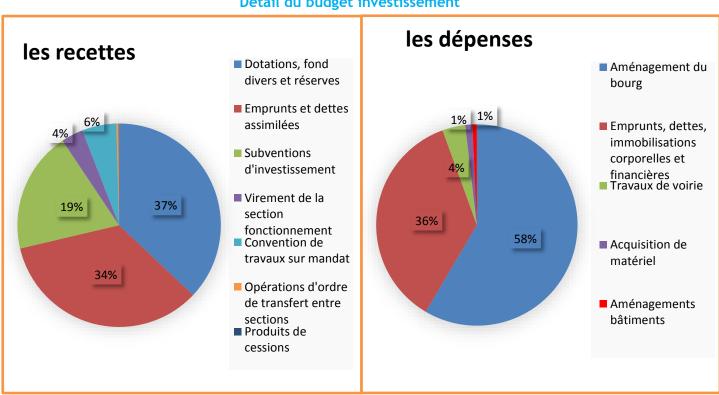


Détail du budget fonctionnement





Détail du budget investissement



CONSEIL DU MARDI 30 AVRIL

Aliénation d'un chemin rural

Madame GASPAILLARD Evelyne, Maire ne prend part ni au débat, ni au vote. M. LEMONNIER Philippe donne lecture du courrier de M .et Mme GASPAILLARD Christian par lequel ils souhaitent acquérir une partie du chemin rural N°140 situé à La Boulais à Saint-Vran.

M. et Mme GASPAILLARD étant les seuls utilisateurs riverains de cette portion de chemin rural, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour), décide de désaffecter une partie du chemin



rural N°140 d'une contenance d'environ 270 m² en vue de sa cession et de fixer le prix de vente de cette portion de chemin à 1 € le m². Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Travaux d'aménagement du Bourg

La réception des travaux avec réserves a eu lieu le lundi 29 avril 2019 pour les lots N° 1, 2 et 3. Quelques travaux restent principalement à réaliser : du marquage au sol pour les passages piétons par l'entreprise EIFFAGE ; des finitions de maçonnerie et entretien de plantations par l'entreprise LE PUIL PAYSAGE.

Compétence eau potable

Le Maire donne lecture du courrier du vice-président en charge des dossiers eau et assainissement rappelant la prise de compétence communautaire obligatoire pour l'assainissement au 1er janvier 2020 et le report possible de la prise de compétence eau au plus tard en 2026. Après exposé de la situation actuelle et de l'étude en cours, il est décidé de reporter la délibération au prochain Conseil municipal.

• Informations diverses :

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Maître Malo TESTARD en date du 9 avril 2019 par lequel il informe la commune que Madame Jeannine BEDEL et Mme Evelyne RAULET ont l'intention de vendre des parcelles boisées contiguës à des parcelles communales. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal n'exerce pas son droit de préférence aux prix et conditions proposés.
- Suite à la visite de l'expert pour la panne de l'ascenseur de la Mairie (variateur de fréquence à remplacer), l'assurance SMACL va procéder au remboursement d'une partie des réparations soit 1 253.16 €. Le reste à charge pour la commune est de 4 513.94 €.
- Le logement communal (T2) situé 4 rue des Forges est reloué à compter du 29 avril 2019.Le locataire du 4, bis rue des Forges nous informe de son départ à la date du 30 juin 2019.

La fête communale prévue initialement le 7 juillet est annulée.

- Dates des prochains conseils municipaux :
 - ✓ Jeudi 27 juin
 - ✓ Jeudi 5 septembre
 - ✓ Jeudi 10 octobre

Commémoration du 8 mai et repas du CCAS













Inscription à l'école:

En principe, l'école maternelle n'est pas obligatoire. Toutefois, les parents peuvent y inscrire leur enfant dès l'âge de trois ans. Voici la procédure à suivre pour une inscription en maternelle pour l'année scolaire 2019 - 2020. L'admission en maternelle dès 2 ans se fait dans la limite des places disponibles.

Procédure d'inscription : Les parents doivent s'adresser à la mairie.

Dérogation: Si les parents souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans une autre école que celle de la commune, ils doivent alors s'adresser à la mairie de la commune de résidence (cet accueil n'est pas forcément accepté!). Pour pouvoir inscrire leur enfant dans une autre commune, les parents doivent obtenir les accords de la mairie de leur lieu de résidence mais également de la mairie d'accueil.

Pièces à fournir: le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation, un justificatif récent de domicile du carnet de santé de l'enfant attestant qu'il a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.

Enregistrement: la mairie envoie à la directrice de l'école un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté l'enfant. Pour inscrire définitivement son enfant, il faut se présenter à l'école. L'inscription sera enregistrée par la directrice de l'école.

Calendrier des évènements à venir :

Date	Evènement	Organisateur
Lundi 2 septembre 2019	Concours de boules	Génération Mouvement
Samedi 7 septembre 2019	Inauguration du bourg	Mairie
Lundi 7 octobre 2019	Concours de belote	Génération Mouvement
Samedi 30 novembre 2019	Sauté de dinde	Parents d'élèves École Sainte Marie



Animation "Bébés lecteurs"

Animation LCBC, service petite enfance

Le lundi 16 septembre de 10h à 11h à la bibliothèque de Saint Vran



La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous



Vous avez des démarches à faire auprès de la CPAM et vous avez besoin d'aide ou d'accompagnement ?

- ✓ Vous êtes en arrêt de travail et vous n'êtes pas indemnisé
- ✓ Vous souhaitez obtenir une nouvelle carte Vitale
- ✓ Vous voulez être informé sur vos droits (accident du travail, maternité...)
- ✓ Vous aimeriez être accompagné pour créer votre espace personnel sur ameli.fr
- ✓ Vous souhaitez être aidé pour constituer un dossier (CMU, invalidité...)
- ✓ Vous ne comprenez pas le montant d'un remboursement de soins
- ✓ Vous changez d'activité professionnelle et devez être affilié à la CPAM
- ✓ Vous avez des difficultés pour vous soigner

Pour toutes ces situations, et bien d'autres, l'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous!

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous:



Massage pour bébé : du bien-être et de l'amour partagé.

Vous êtes parent d'un bébé de moins de 1 an ? Vous aussi, venez partager des instants privilégiés avec votre bébé!

Le service Petite enfance vous propose gratuitement un nouveau cycle de massage pour bébé à Merdrignac de 14h30 à 16h, les



✓ Lundi 02 septembre

✓ Lundi 09 septembre

Lundi 16 septembre

✓ Lundi 23 septembre

L'enseignement se déroule sur 5 séances espacées d'une semaine pour vous permettre d'apprendre les mouvements de massage avec votre bébé à votre rythme.

Une séance dure entre 1h et 1h30 en fonction des rythmes des bébés et des échanges entre les parents.

Chaque atelier se compose:

- D'un temps de relaxation pour les parents,
- ✓ De l'enseignement des mouvements de massage d'une partie différente du corps de bébé
- D'un temps de révision des gestes vus les semaines précédentes.
- D'un temps de discussion entre parents à la fin de la séance.

Renseignements et inscriptions au : 06 17 36 68 89 / 02 96 66 60 50

k.bourhy@loudeac-communaute.bzh

